

# Les dernières étapes de la préparation à Solvabilité II

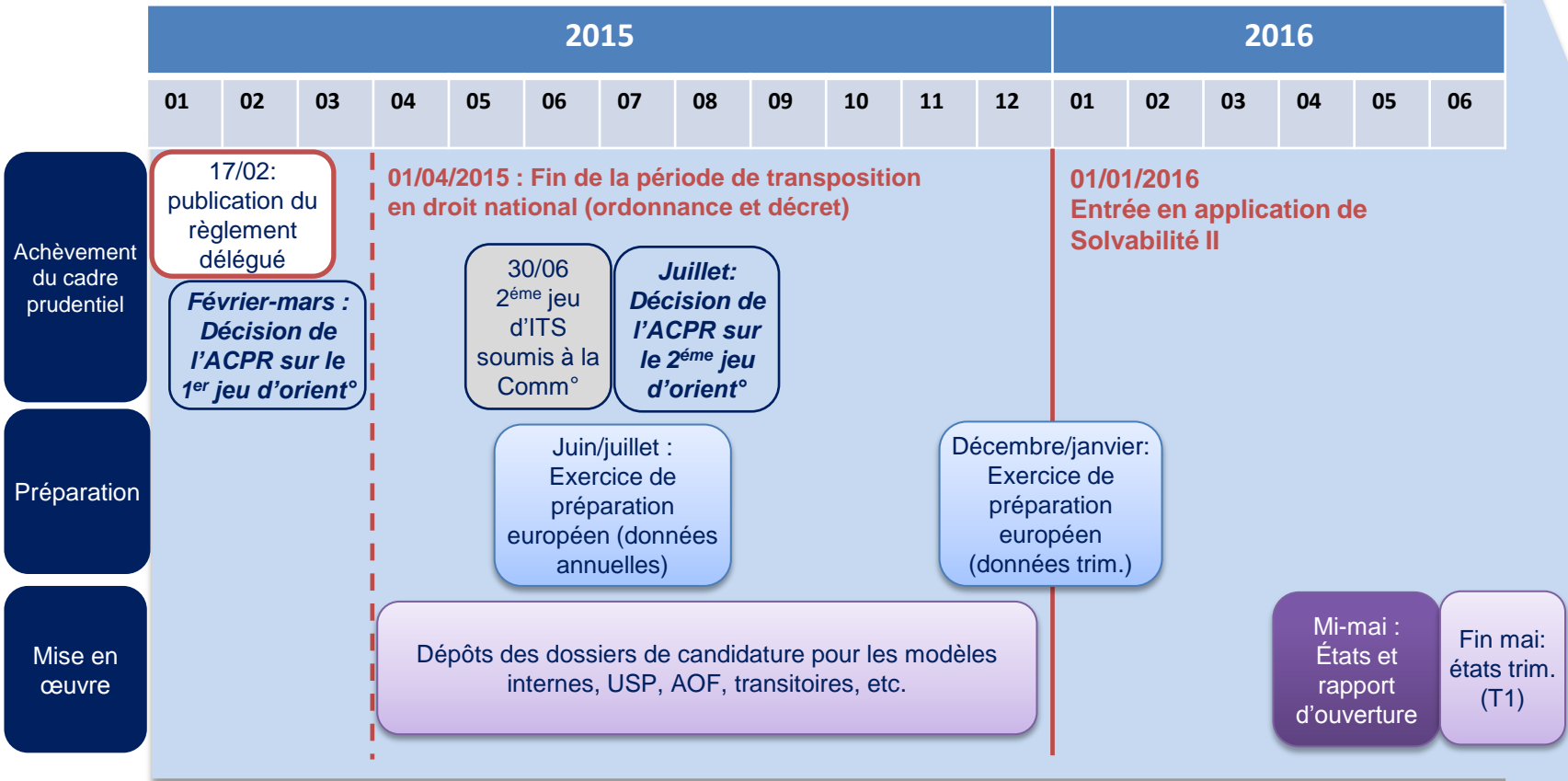
Romain PASEROT

Journées d'étude IARD

Le Mans

24 mars 2015

# Un calendrier chargé



**Comm°** : Commission européenne

**ITS** : *Implementing Technical Standards* – Standards techniques d'exécution

**Orient°** : Orientations de l'EIOPA

**USP** : *Undertaking Specific Parameters* – paramètres propres à l'organisme

**AOF** : *Ancillary Own Funds* – fonds propres auxiliaires

# 1. L'achèvement du cadre prudentiel

## □ Transposition en cours de la directive en droit national

- Nouvelle architecture du Code des assurances
- Déclinaison des principes de gouvernance de Solvabilité II
- Groupes prudentiels
- Options nationales

# 1. L'achèvement du cadre prudentiel

## □ Transposition : cas des groupes mutualistes et paritaires

- Évolution des têtes de groupe mutualistes et paritaires (SGAM / UMG)
- Création d'un équivalent aux SGAM/UMG dans le code de la sécurité sociale
- Mise en place de structures de regroupement « souples » sans intégration suffisante pour être un groupe au sens de Solvabilité II

# 1. L'achèvement du cadre prudentiel

## □ Nouveautés du niveau 2 (règlement européen)

- Prise en compte des mesures branches longues
- Évolution de certains paramètres du pilier 1 (traitement de la titrisation notamment)
- Alignement des délais de remise du *reporting* d'ouverture solo sur le *reporting* d'ouverture groupe (A+ 20 semaines)
- Clause de revue de la formule standard et des USP (2018)

# 1. L'achèvement du cadre prudentiel

## □ Stabilisation en cours du niveau 3

- des **normes techniques d'exécution (ITS)** – *plus de 20*
  - contraignantes
  - soumises à la Commission pour approbation (3 mois + 1 mois)
- des **orientations** – *une quarantaine*
  - non contraignantes
  - soumises au principe de *comply or explain*

## □ En deux lots...

- **Lot 1** : procédure d'approbation, sujets liés au pilier 1 et modèles internes
  - Publication des ITS autorisation
  - Pour une application à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015
- **Lot 2** : pilier 2, pilier 3 et sujets liés à la supervision
  - EIOPA doit livrer son texte à la Commission au plus tard le 30 juin 2015
  - Pour une application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

# 2. Le début de la mise en œuvre

	2015 Préparation à Solvabilité II		2016 Entrée en application de Solvabilité II
	1 <sup>er</sup> avril 2015	1 <sup>er</sup> juillet 2015	Début 2016
Thème	Demandes pouvant être déposées au 1/4/15 (ou après la fin de la transposition)	Demandes pouvant être déposées au 1/7/15	Demandes pouvant être déposées au 1/1/16
Agrément	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrément d'un véhicule de titrisation (ou SPV pour <i>special purpose vehicle</i>)</li> </ul>		
Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance de FP auxiliaires</li> <li>• Admission et classification d'éléments de FP non listés</li> <li>• Reconnaissance de FP auxiliaires d'une holding intermédiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déduction des FP éligibles du groupe des participations dans les établissements de crédit et entreprises d'investissement</li> </ul>	
Provisions techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de l'ajustement égalisateur</li> <li>• Utilisation de la transitoire sur les taux d'intérêt sans risque</li> <li>• Utilisation de la transitoire provisions techniques</li> </ul>		
Solvabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation d'USP</li> <li>• Modèle Interne Entité Solo</li> <li>• Modèle Interne Groupe</li> <li>• Calcul d'un risque action adapté à la durée de détention</li> </ul>		
Gouvernance et reporting	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'un rapport unique sur l'ORSA du groupe et des filiales</li> <li>• Production d'un unique rapport SFCR pour le groupe et des filiales</li> <li>• Non publication d'éléments du SFCR</li> <li>• Exemption partielle ou totale de <i>reporting</i> trimestriel</li> </ul>

- ❑ Pas d'autorisation préalable en France pour la correction pour volatilité (ou VA pour *Volatility adjustment*)
- ❑ L'Autorité devra également se prononcer sur un certain nombre d'aspects de sa propre initiative (notamment pour les groupes)

# 3. La poursuite de la préparation

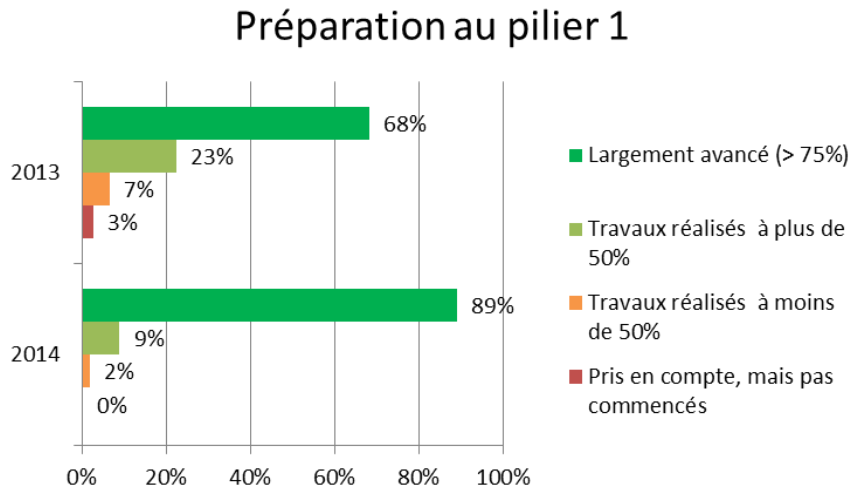
## □ Ultime exercice préparatoire 2015

- [Page dédiée](#) sur le site de préparation
- Spécifications techniques pour les exigences quantitatives :
  - Textes les plus à jour de l'EIOPA (règlement délégué et textes de niveau 3)
  - Courbe des taux, ajustement égalisateur, correction pour volatilité et *dampener* actions publiés par l'EIOPA
- États de *reporting* et taxonomie :
  - Versions préparatoires publiées par l'EIOPA et disponibles sur [e-SURFI Assurance](#)
- Publication prochaine :
  - Annexe technique 2015 solo et groupe
  - Questionnaire 2015 solo et groupe



# La préparation au pilier 1

## Les organismes se déclarent largement avancés sur le pilier 1



## Ce constat doit être nuancé :

- Qualité des données parfois insuffisante (politique de qualité de données dans 29% des cas seulement)
- Justification insuffisante des hypothèses et des méthodes
- Recul parfois faible sur les résultats des évaluations et intégration perfectible dans les processus de décision

# Beaucoup reste à faire

## □ Justifier et documenter les choix effectués

- Politique de qualité de données
- Justification des choix méthodologiques
- Études de sensibilité
- Mise en place d'une gouvernance adaptée

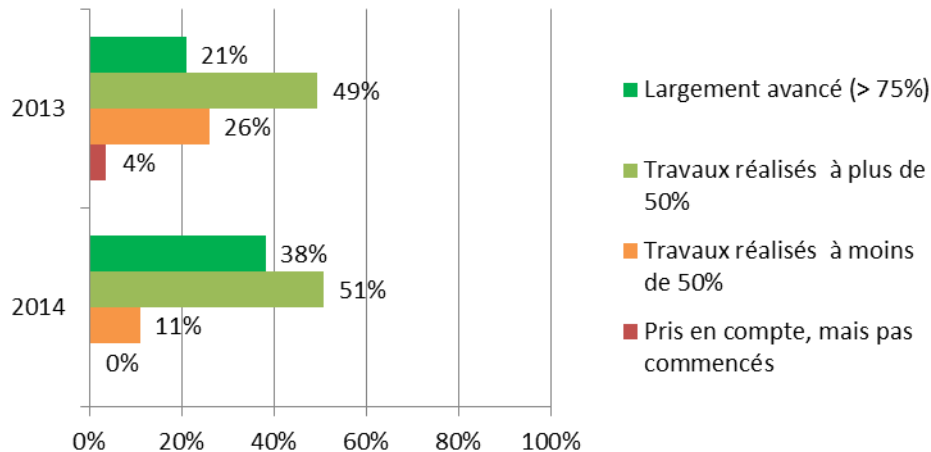
## □ Relier les différents piliers de Solvabilité II

- Utiliser les résultats du pilier 1 dans la prise de décision stratégique

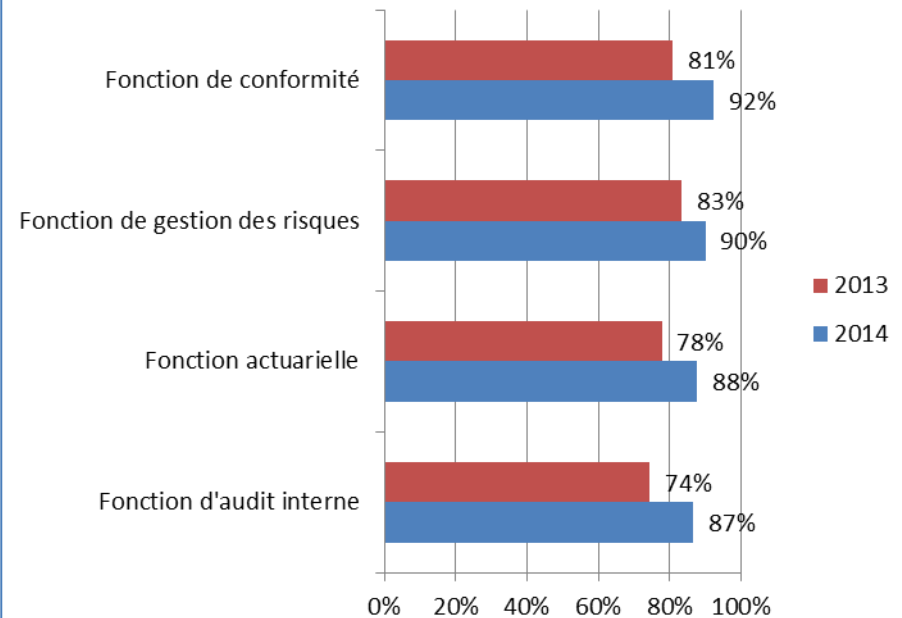
# La préparation au pilier 2

- Une préparation moins avancée que pour le pilier 1
- L'identification des responsables de fonctions clés est largement faite

## Préparation au pilier 2



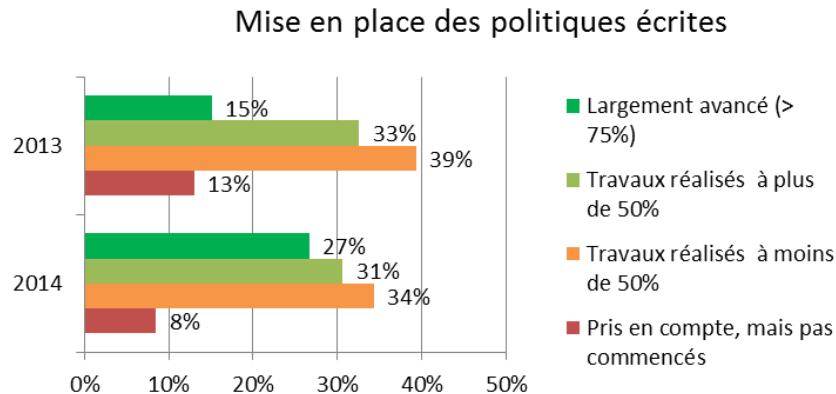
## Identification des responsables de fonctions clés



# La préparation au pilier 2

## □ Mais la mise en place des politiques écrites reste peu avancée...

- Formalisation des procédures, méthodes, hypothèses, circuits de validation
- Validation selon les cas par la direction générale ou le conseil d'administration



- Impacts sur la modélisation (justification des *management actions* par exemple)
- Des questions plus détaillées sont prévues dans le questionnaire 2015

# Bilan de l'exercice ORSA 2014

## □ Un premier pas important

- Plus de 400 rapports ORSA transmis soit un taux de couverture de 70 % en vie et 86 % en non vie
- La plupart des rapports couvrent les trois évaluations
- L'horizon de projection couvre généralement le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la 2<sup>ème</sup> évaluation (exigences réglementaires)
- La qualité des rapports s'est améliorée pour les organismes participants à leur second exercice

## □ Mais des progrès substantiels doivent être faits

- Avec un meilleur équilibre entre technicité et vision stratégique
- En faisant de l'ORSA un véritable outil interne, et non un rapport destiné uniquement au superviseur
- En utilisant davantage les analyses existantes (études ALM, politique de réassurance, etc.)

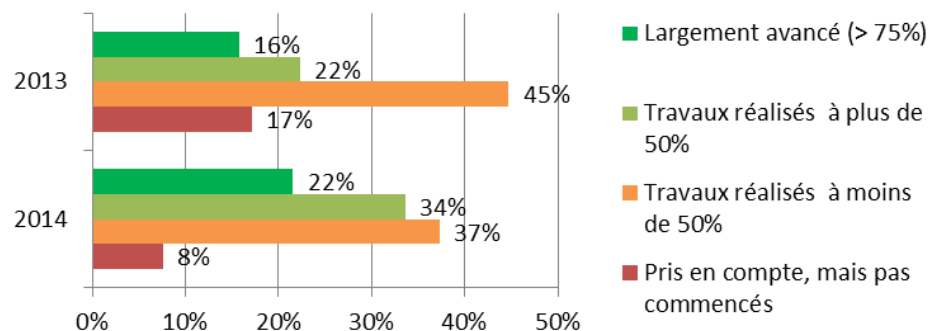
# Les attentes de l'ACPR sur l'ORSA

- ❑ **L'ORSA est un processus clé du pilier II**
  - L'ORSA doit tenir compte de tous les risques majeurs
  - Les stress tests doivent avoir une vraie valeur stratégique (scénarios mettant en défaut la solvabilité de l'organisme)
  - Le rapport ORSA est sous format libre et doit correspondre au profil de risque de l'organisme, à ses processus de contrôle interne, à sa culture du risque
  - L'ORSA doit garantir la cohérence des différents processus de contrôle des risques (financiers, opérationnels, etc.)
  - L'implication du conseil d'administration est essentielle en amont et en aval du processus
  
- ❑ **La mise en place d'un processus ORSA robuste et efficace est avant tout au bénéfice des organismes!**

# L'externalisation

- **Un principe : l'organisme d'assurance reste responsable des activités externalisées**
  - Dans tous les cas
  - Avec des exigences supplémentaires pour les fonctions dites « critiques ou importantes » (notification à l'ACPR notamment)
- **Des conséquences opérationnelles**
  - Des conventions de gestion claires et suffisamment détaillées
  - Un contrôle du sous-traitant par le délégataire (*reporting* régulier, contrôles sur place)
- **Une mise en œuvre est encore trop peu avancée**

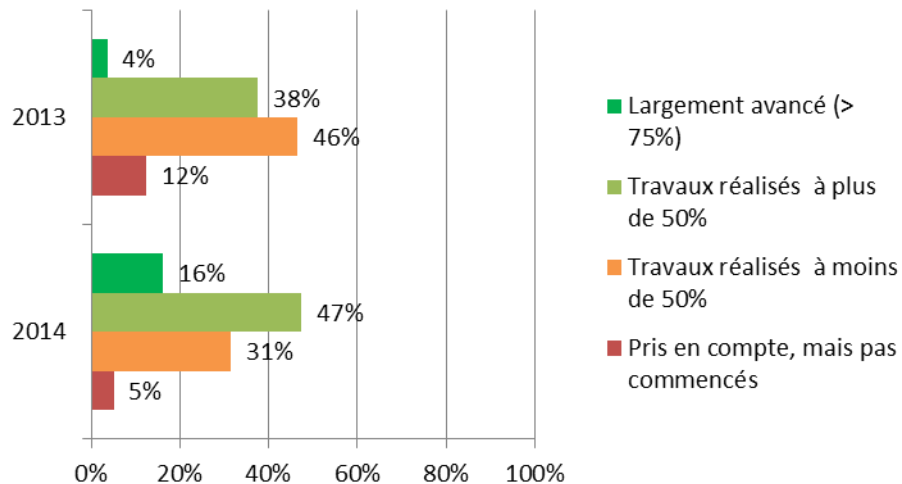
Contrôle des activités sous-traitées



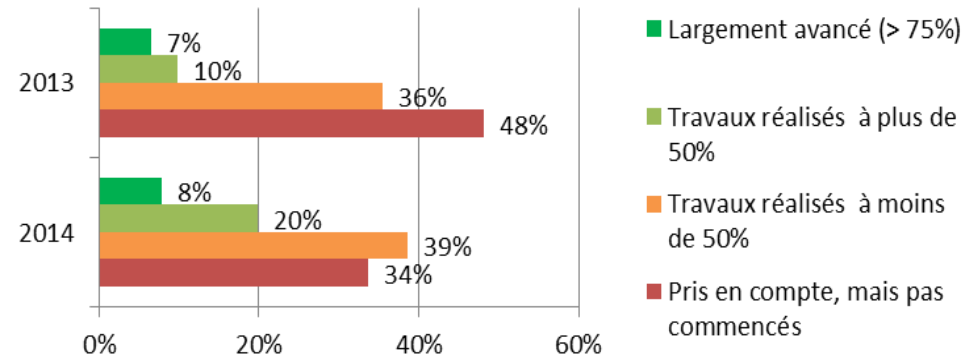
# La préparation au pilier 3

- Malgré la conduite de deux exercices de préparation, les travaux sur le pilier 3 (information du superviseur et du marché) sont les moins avancés
- Beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne la préparation des rapports narratifs

## Préparation au pilier 3

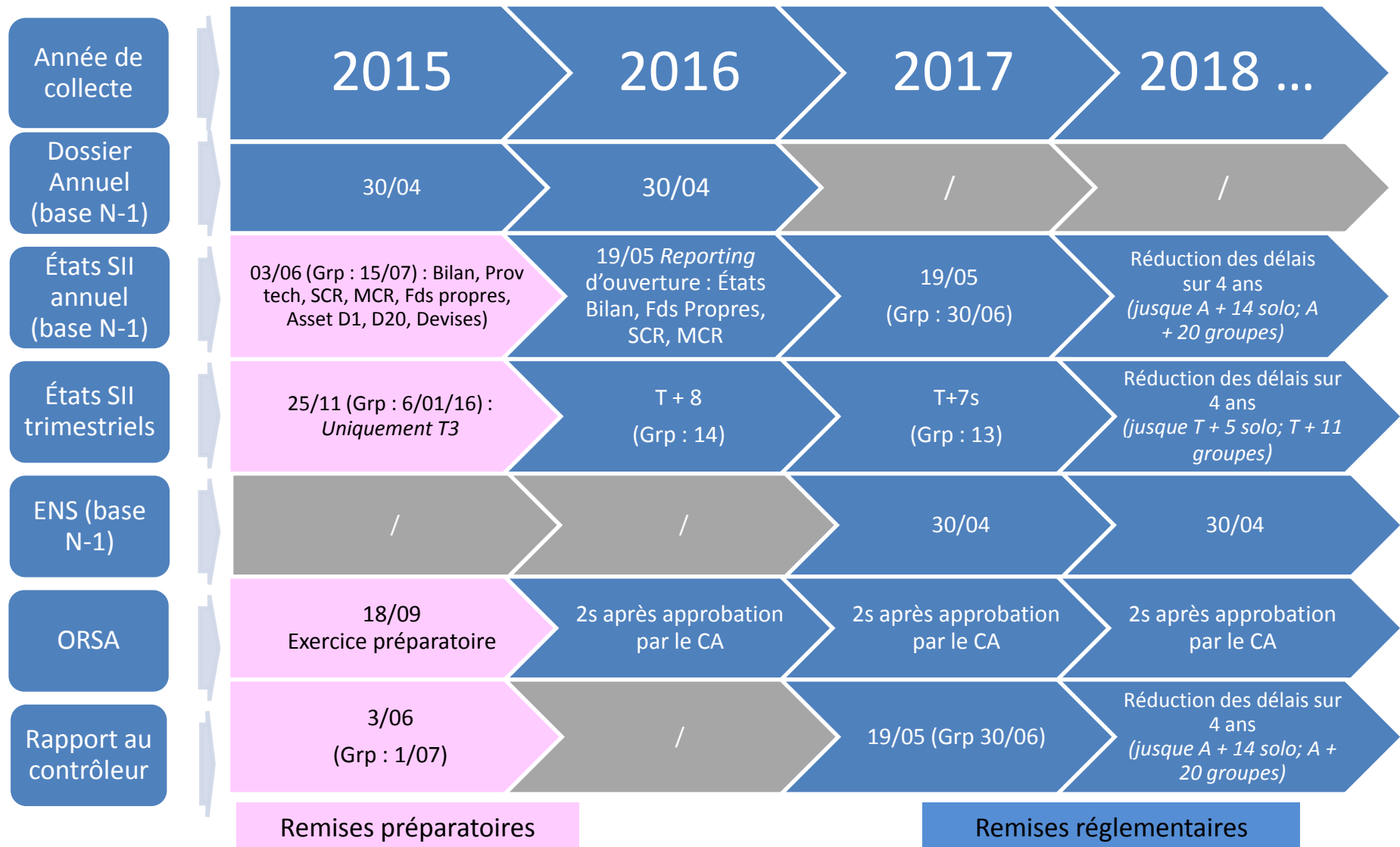


## Travaux sur la production des rapports narratifs





# Le calendrier des prochaines remises



# Une nécessité : Fiabiliser et automatiser

- **Le processus de production des informations quantitatives SII doit être sécurisé d'ici 2016 :**
  - Industrialisation de la production des états (surveillance des délais, intégration du calendrier des remises trimestrielles le cas échéant, optimisation, contrôles en sortie) **attention aux contraintes techniques !**
  
- **Le SGACPR anticipe une progression de la qualité des informations remises à partir de 2016, néanmoins :**
  - Les délais de remise dès 2016 sont **impératifs**
  - Les informations fournies dès 2016 devront être **pertinentes**